

Bruxelles Urbanisme et Patrimoine

Direction de l'Urbanisme

Monsieur Thibaut Jossart**Directeur**

Direction du Patrimoine Culturel

Monsieur Thierry Wauters**Directeur**

Mont des Arts, 10-13

B - 1000 BRUXELLES

Bruxelles, le 14/07/2025

N/Réf. : SBK20045_744_PUN
Gest. : XX/FD
V/Réf. : 2264-0054/30/2025-
Corr DPC: 236PU
NOVA : Fanny DARJA
Corr DU: 15/PFU/1984606
Inge VAN DEN CRUYCE
Gaëlle ROBERT

SCHAERBEEK. Rue Josaphat 215 - 241 Avenue Louis Bertrand 31 - 35 Rue de la Ruche 30 (= complexe formé par l'école communale n°1 "La Ruche", le gymnase et l'ancienne école industrielle classés comme ensemble)
PERMIS UNIQUE : Rénover l'équipement sportif de l'Ecole N°1: créer un pôle sportif avec des espaces de vestiaires, sanitaires et rangement - Demande de BUP – DPC - DU du : 17/06/2025

Avis de la CRMS

Messieurs les Directeurs,

En réponse à votre courrier du 17/06/2025, nous vous communiquons l'avis conforme favorable sous conditions émis par notre Assemblée en sa séance du 09/07/2025, concernant la demande sous rubrique.

Étendue de la protection

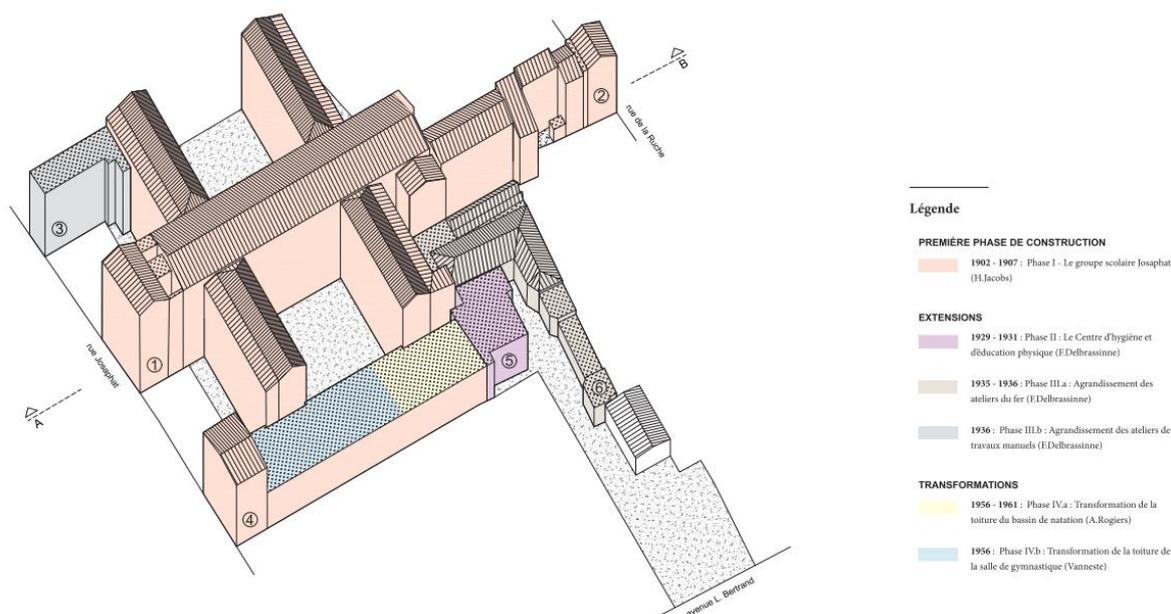
L'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 02/04/1999 classe comme ensemble la totalité des parties originelles – y compris le mobilier fixe par destination – du complexe formé par l'École communale n° 1, le gymnase et l'ancienne école industrielle, sis rue Josaphat 229 et 241, et rue de la Ruche 30 à Schaerbeek.

Historique et description du bien (Source : fiche de l'inventaire du patrimoine architectural)

Le complexe scolaire Josaphat fut conçu en style Art Nouveau entre 1900 et 1907 par l'architecte Henri Jacobs pour la commune de Schaerbeek. L'ensemble possède trois accès avec des façades monumentales (2 entrées rue Josaphat et une rue de la Ruche) et s'étend en intérieur d'îlot, sur près d'un hectare de terrain. Le dénivelé de neuf mètres entre les deux rues a été exploité pour superposer deux écoles.

En 1936, une extension est réalisée vers l'avenue Louis Bertrand par l'architecte communal Fernand Delbrassine qui conçoit aussi un bâtiment moderniste au n°215 de la rue Josaphat pour accueillir les ateliers de travaux manuels ainsi qu'une extension abritant la 'clinique scolaire'. En 1956, de lourdes interventions sont effectuées : les toitures du gymnase et du bassin de natation sont remplacées par un registre de fenêtres hautes et des toitures en béton. En 1960, le bassin de natation est entièrement supprimé pour en faire une salle de sport. Des petits travaux successifs (remises en peinture, renouvellement des techniques...) sans tenir compte de l'aspect patrimonial du lieu ont par ailleurs porté atteinte à la cohérence architecturale et esthétique de l'ensemble d'origine.

Voir aussi « Étude historique et patrimoniale - Masterplan de Restauration » date 22.08.2022 / update 09.09.2022, jointe au dossier



Extrait de l'étude historique jointe au dossier : Figure : isométrie du complexe écolier avec période de construction/transformation

Historique de la demande

Cette demande de permis intervient dans le cadre d'un « contrat-école » financé par perspective.brussels avec comme objectif de revaloriser les équipements du complexe scolaire et de les ouvrir au quartier en dehors des heures scolaires de l'école, afin de recréer du lien entre l'école et le quartier. La présente demande concerne ici la création d'un nouveau « pôle sportif », en réaménageant les accès (côté rue Josaphat et Louis Bertrand), en créant de nouveaux accueils, vestiaires et espaces de stockages afin de permettre une meilleure utilisation des locaux et plus de flexibilité dans la gestion des salles et de leurs accès. Actuellement, une partie de ces espaces ne sont plus utilisés ou sous-utilisés. Cette demande a fait l'objet d'un avis de principe de la CRMS émis en séance le 24 janvier 2023 :

https://crms.brussels/sites/default/files/avis/702/SBK20045_702_PREA_Ecole_Josaphat.pdf

Objet de la demande

Le projet concerne la rénovation du complexe sportif comprenant trois salles : du côté du Pôle Josaphat, la salle de sport (ancienne salle de gymnastique) et l'ancienne salle d'armes, et du côté du Pôle Louis Bertrand (ancien grand bassin), la salle de sport. Le projet inclut également la remise à niveau des accès et l'intégration, dans les deux pôles, de fonctions utiles aux différentes salles.

Au sein du bâtiment à rue du Pôle Josaphat, le projet envisage, au rez-de-chaussée, de créer un espace d'accueil, deux vestiaires avec douches, sanitaires, un espace entretien et un espace technique. La demande ne prévoit pas d'intervention au niveau de la façade à rue, qui reste dans son état actuel et dans sa configuration historique. Dans la salle de sport, il est prévu l'ajout d'espaces de rangement et d'une grande mezzanine (avec enlèvement d'une portion du plafond actuel sur cette partie). L'escalier ancien vers la salle d'armes est condamné (mais conservé) et un nouvel escalier est proposé.

Au sein du Pôle Louis Bertrand, afin de rendre les salles de sport polyvalentes et autonomes, il est prévu d'implanter un deuxième pôle d'entrée et, au droit de l'ancien petit bassin – qui sera comblé et mis à niveau –, d'aménager un accueil, des vestiaires, sanitaires, espaces de rangement, et trois nouvelles portes vers la salle de sport.

Des interventions liées aux contraintes SIAMU sont également prévues, comme des portes RF et, dans chacune des deux grandes salles de sport respectivement de chaque pôle, l'ajout d'une verrière de désenfumage à ventelles.

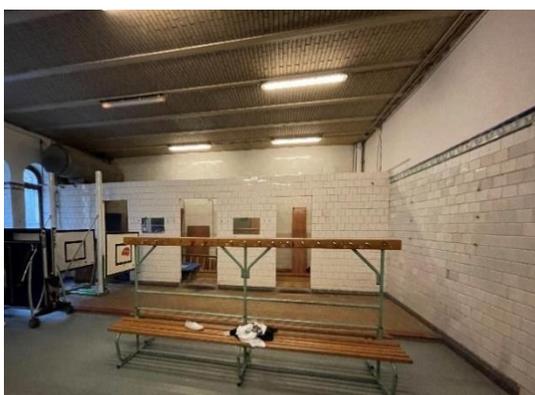
Le dossier comporte aussi tout un volet de travaux de restauration (parois, sols, menuiseries, carrelages, frises, ...) pour les éléments patrimoniaux conservés.

Avis

(Les photos ci-dessous sont extraites du dossier de demande)

En préambule, la CRMS tient à féliciter la qualité de l' « Etude historique et patrimoniale - Masterplan de Restauration », et de manière générale de l'ensemble du dossier, de son niveau de détail et de sa méthodologie, qui a permis de fonder les nouvelles options sur la base d'une bonne connaissance du bâti et de faire cohabiter harmonieusement et de manière équilibrée ce qui doit être préservé, et les interventions contemporaines soignées. Dans la lignée de avis de principe, la CRMS rend donc un avis favorable sous certaines conditions listées ci-dessous :

Entrée et vestiaires Pôle Josaphat



L'escalier historique, qui a une valeur patrimoniale et est cohérent avec l'ancienne salle d'armes ne devrait pas être condamné mais maintenu comme second accès, en complément du nouvel escalier.

S'agissant des carrelages muraux, la CRMS demande à ce que les soubassements carrelés sur les murs, très bien conservés, soient dans la mesure du possible, conservés, au maximum in situ.

Salle d'armes Pôle Josaphat

La CRMS souscrit aux interventions visant à revaloriser la qualité patrimoniale de la salle, notamment la suppression des fenêtres non d'origine, la restauration des connexions spatiales, la restitution des suspensions d'époque, et les travaux de restauration. S'agissant de l'espace le mieux conservé et le plus intéressant d'un point de vue patrimonial, il convient de ne pas condamner la trémie de l'escalier historique ni son garde-corps (l'avis CRMS janvier 2023 demande son maintien). Il pourrait rester utilisable, en complément du nouvel escalier. Le nouveau luminaire prévu devra être soumis à l'approbation de la DPC.



Salle de sport Pôle Josaphat

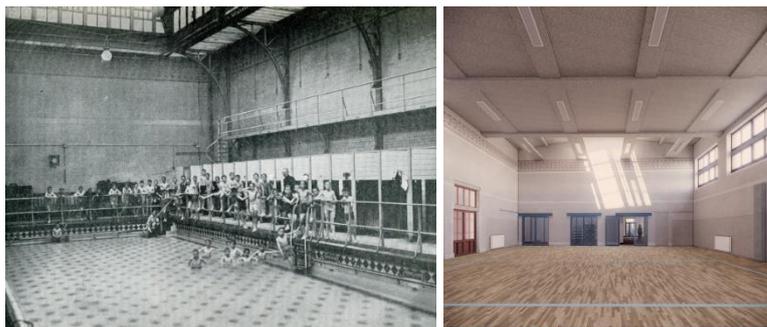


La CRMS est favorable à la suppression du plafond des années 1950 pour révéler les poutres en béton. Cela ne devrait pas se limiter au plafond surplombant la mezzanine mais devrait s'étendre à toute la salle afin de dévoiler toute la structure des poutres en béton armé de manière uniforme sur tout l'espace. Cela permet aussi de conserver une volumétrie cohérente pour toute la salle.

Concernant la nouvelle mezzanine, l'intégration la plus discrète possible dans le volume existant avait été demandée par la CRMS en janvier 2023. Le projet a bien évolué sur ce point mais, pour gagner davantage en discrétion et légèreté des nouveaux dispositifs, la grande poutre principale percée qui soutient la mezzanine devrait adopter la même couleur que le reste des poteaux-poutres de la nouvelle structure (teinte bleutée) et non pas une couleur claire, qui contraste trop dans ce nouvel espace.

Il convient de soumettre à la DPC le choix des soubassements retenus dans le grand gymnase (échantillon, couleurs, matériaux, etc.).

Salle de sport Pôle Louis Bertrand



La CRMS souscrit à la réalisation de trois ouvertures vers le nouveau pôle de vestiaires, qui sont nécessaires à l'utilisation/rangement du matériel sportif et aux accès. Elle demande cependant de renoncer ici à reproduire la même expression contemporaine que celle de la mezzanine de la salle de sport Josaphat (acier + treillis métallique). Il ne s'agit pas du même type d'intervention ni de la même salle.

La CRMS demande d'opter pour des portes pleines, implantées en respectant une symétrie, et avec une finition qui s'assimile le plus possible des finitions du mur afin de s'y fondre un maximum, ce mur étant, originellement aveugle.

Sur l'autre face, celle vers la salle Josaphat, les modèles des 3 porte coupe-feu devront être détaillés et référer au maximum, aux portes originelles. Elles seront soumises à la DPC pour approbation.

La CRMS se réjouit de la restauration des frises murales d'origine mais elle demande qu'elle se fonde sur une étude stratigraphique pour se conformer à l'état originel des frises.



Ancien petit bassin Pôle Louis Bertrand

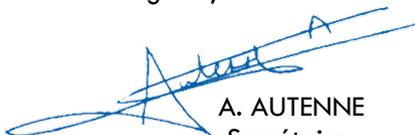


La CRMS souscrit à la réorganisation de cette zone, et au nouvel aménagement de l'entrée à condition que la nouvelle porte adopte une écriture architecturale et des détails intégrés à la typologie du bâtiment de Delbrassine.

En conclusion, la CRMS rend un avis favorable sous les conditions suivantes :

- Conserver et maintenir en service l'escalier vers la salle d'armes ;
- Conserver au maximum, sur les murs, les carrelages muraux du rez-de-chaussée du Pôle Josaphat ;
- Étendre la suppression du faux plafond à l'ensemble de la salle de sport du Pôle Josaphat ;
- Harmoniser la teinte de la poutre principale avec celle des autres éléments de mezzanine du Pôle Josaphat ;
- Restaurer la frise murale de la salle Louis Bertrand sur la base d'une étude stratigraphique ;
- Implanter les portes entre salle Louis Bertrand et vestiaire, en respectant la symétrie, et prévoir une finition qui se fondra au maximum dans le plan et le traitement du mur ;
- Traiter les 3 portes en se référant aux portes originelles ;
- Pour la nouvelle porte d'entrée du bâtiment d'entrée L. Bertrand, adopter une écriture architecturale et des détails intégrée à la typologie du bâtiment de Delbrassine ;
- Soumettre à validation de la DPC et tenant compte de l'avis, les échantillons, détails et prescriptions des carrelages, luminaires, porte, restauration frise, ...

Veillez agréer, Messieurs les Directeurs, l'expression de nos sentiments distingués.


A. AUTENNE
Secrétaire


S. VAN ACKER
Président

c.c. à : fdarja@urban.brussels ; jvandersmissen@urban.brussels ; restauration@urban.brussels ; avis.advies@urban.brussels ; crms@urban.brussels